

LE VOTE



Elections BC est un organisme indépendant et non partisan de l'Assemblée législative responsable d'administrer les processus électoraux en Colombie-Britannique, incluant les élections générales provinciales et les élections partielles, les pétitions de destitution, les pétitions introductives et les votes relatifs à une pétition introductive, les référendums et plébiscites, et les règles sur la publicité et le financement des campagnes entourant les votes d'assentiment et les élections locales. Elections BC n'est pas responsable des élections fédérales ou locales. En agissant de façon juste et impartiale, Elections BC veille à ce que les résidents de la Colombie-Britannique jouissent pleinement de leurs droits démocratiques.

La Colombie-Britannique est la première province du Canada à adopter les **élections à date fixe**. Depuis 2005, la *Constitution Act* prévoit que des élections provinciales auront lieu tous les quatre ans, le deuxième mardi du mois de mai.

Cependant, cela n'empêche pas une élection provinciale d'être déclenchée à un autre moment. Une élection est déclenchée lorsque le gouvernement perd un vote de confiance ou si le lieutenant-gouverneur dissout l'Assemblée législative à la demande du premier ministre. À la suite d'un appel anticipé aux élections, la 42e élection générale de la Colombie-Britannique aura lieu le samedi 24 octobre 2020.

Pour être admissible au vote lors d'une élection en Colombie-Britannique, vous devez :

- être un citoyen canadien;
- avoir au moins 18 ans le jour de l'élection;
- avoir résidé en Colombie-Britannique pendant six mois avant le jour du vote.

En vertu de la *Loi électorale*, les électeurs doivent également produire leur identité et leur lieu de résidence afin de recevoir un bulletin ou de s'inscrire pour le vote.

Vous avez trois options :

1. Un document émis par le gouvernement de la C.-B. ou du Canada qui contient le nom de l'électeur, une photographie et l'adresse domiciliaire, comme un permis de conduire ou une carte d'identité de la Colombie-Britannique.
2. Un certificat de statut d'Indien.
3. Deux documents qui contiennent le nom de l'électeur (au moins un des deux documents doit également contenir l'adresse domiciliaire de l'électeur).

Elections BC tient à jour une **liste électorale**, qui contient les noms et adresses des électeurs admissibles inscrits. Avant le déclenchement d'une élection, vous pouvez vous inscrire au moyen du système d'enregistrement en ligne d'Elections BC ou en communiquant avec leurs bureaux.

Dans le cadre des récents changements apportés à la Loi électorale, les jeunes de 16 et 17 ans éligibles de la Colombie-Britannique peuvent désormais s'inscrire pour faire partie de la liste des futurs électeurs. Une fois qu'ils auront 18 ans, les inscrits seront automatiquement ajoutés à la liste électorale provinciale.

Pour être éligible à la Liste des futurs électeurs, une personne doit être :

- 16 ou 17 ans,
- un citoyen canadien, et
- un résident de la Colombie-Britannique.

Chaque **circonscription** électorale est constituée de plus petites **sections de vote**, qui sont des zones géographiques définies. Les électeurs admissibles doivent se rendre au **bureau de scrutin** désigné pour leur section. La liste des bureaux de scrutin se trouve sur le site internet d'Elections BC (www.elections.bc.ca), dans les journaux locaux et sur les cartes d'information à l'électeur que reçoivent tous les électeurs inscrits.

Les électeurs peuvent exprimer leur suffrage de l'une de ces quatre manières :

Lors du **vote par anticipation** — Les bureaux de scrutin sont ouverts de 8 h à 20 h (heure locale) du jeudi 15 octobre au mercredi 21 octobre.

Le jour du scrutin — Les bureaux de scrutin sont ouverts 24 octobre 8 h à 20 h, heure du pacifique.

Aux bureaux électoraux de chaque circonscription — À partir du moment où l'élection est déclenchée jusqu'au 24 octobre à 16h.

Vote par correspondance — Les électeurs peuvent demander de voter par envoi postal avant que l'élection soit déclenché jusqu'à 16 h le jour du scrutin. L'envoi postal leur est posté ou est envoyé dans un bureau électoral du district afin que vous le récupériez. Une fois complété, l'envoi postal doit être retourné au bureau électoral du district avant 20 h le jour du scrutin.

Le vote au Canada se fait par scrutin secret, ce qui garantit la confidentialité du choix de l'électeur. Personne, à l'exception de l'électeur, ne peut connaître son choix.

Un **bulletin de vote** comprend les noms des candidats qui se présentent dans votre circonscription et le nom de leur parti, le cas échéant. Un espace est prévu à côté du nom de chaque candidat pour marquer votre bulletin. Dans la mesure où cette marque est claire et que vous ne votez que pour un seul candidat, votre bulletin sera **accepté** (p. ex. crochet, X, noircir la case).

Le processus du vote au bureau de scrutin se déroule comme suit :

1. Une fois votre admissibilité confirmée, on vous remet un bulletin de vote à l'endos duquel le scrutateur adjoint a apposé ses initiales.
2. Rendez-vous derrière l'isoloir pour marquer votre bulletin. Les électeurs ne peuvent choisir qu'un seul candidat sur leur bulletin.
3. Remettez votre bulletin plié au greffier du scrutin qui vérifie les initiales.
4. Placez votre bulletin dans l'urne.

Lorsque le choix de l'électeur ne peut être établi clairement, qu'il s'agisse d'un accident ou d'un geste délibéré, le bulletin de vote est **rejeté**. Il peut s'agir d'un bulletin marqué pour plusieurs candidats, même si différents symboles sont employés, d'un bulletin où les candidats sont classés par ordre de préférence ou encore d'un bulletin vide. Si vous écrivez votre nom sur le bulletin, votre bulletin sera également rejeté.

Un **bulletin annulé** a été déchiré ou mal marqué, et échangé pour un nouveau bulletin. Il est tenu à l'écart et n'est jamais versé dans l'urne.

Vous devez réfléchir aux motifs pour lesquels vous appuyez un candidat pour le poste de député provincial, un parti politique ou un chef de parti, une idée politique spécifique ou la totalité de la plateforme d'un parti. Prendre une telle décision requiert une certaine réflexion.

Vous serez prêt à voter lorsque vous serez convaincu de votre choix.

GRANDE IDÉE

Les élections sont le processus par lequel les citoyens ont la plus grande possibilité d'exercer une influence sur leur gouvernement et les lois.

OBJECTIFS D'APPRENTISSAGE

À l'issue de la leçon, les élèves devraient avoir acquis des connaissances sur ce qui suit :

- le processus et le système électoral en C.-B.;
- les critères d'admissibilité pour voter lors d'une élection provinciale;
- les différentes façons de voter.

Les élèves devraient être en mesure d'accomplir les tâches suivantes :

- comprendre comment participer au processus du vote;
- participer à un dialogue constructif et critique;
- faire preuve de réflexion critique et prendre une décision.

RESSOURCES

- Présentation PowerPoint 7 : Le vote
 - Vidéo : Pourquoi est-ce important de voter?
 - Vidéo : Voter en Colombie-Britannique
 - Fiche 7.1 : Se préparer à voter
 - Fiche 7.2 : Comment voter
 - Guide des élections de Vote étudiant
- (Les vidéos, diapositives et les versions numériques des fiches d'activité peuvent être trouvés au www.voteetudiant.ca/cb)

ACTIVITÉS

 **Amorce : 10 à 15 min.**

1. Montrez aux élèves comment marquer un bulletin de vote en tenant un « faux » vote en classe. Créez un bulletin contenant une question amusante et trois ou quatre choix de réponse (p. ex. sport, congé, aliment, émission de télévision ou groupe préféré).

2. Montrez aux élèves à quoi ressemble un bulletin de vote et comment le remplir correctement. Les élèves peuvent faire un X, un crochet ou utiliser toute autre marque, dans la mesure où elle indique clairement leur choix. Rappelez aux élèves qu'ils ne peuvent voter que pour une seule option, sinon leur bulletin sera rejeté.

Note à l'enseignant : passez en revue les termes relatifs au bulletin de vote, comme « accepté », « rejeté » et « annulé ». Consulter le Guide des élections de Vote étudiant pour trouver des exemples.

3. Distribuez les bulletins de vote et invitez chaque élève à se diriger derrière l'isoloir pour marquer son bulletin. Ensuite, demandez-leur de replier leur bulletin pour garantir la confidentialité de leur choix, et de le placer dans l'urne.

4. Faites le décompte des votes et partagez les résultats du vote.

 **Apprentissages essentiels : 20 min.**

1. À l'aide des diapositives 8 et de la vidéo « Voter en Colombie-Britannique », passez en revue les principaux termes et concepts concernant le processus de vote pour les élections provinciales de la Colombie-Britannique: Elections BC, électeur, bulletin de vote, scrutin secret, bulletin de vote accepté, bulletin rejeté, bulletin annulé, vote par anticipation, possibilité de vote spécial.

2. Regardez la vidéo « Pourquoi est-ce important de voter » et écoutez des jeunes expliquer pourquoi ils pensent que voter est important. Ensuite, demandez aux élèves de partager leurs opinions sur le vote.

 **Discussion : 5 à 10 min.**

Discutez de l'importance du vote par scrutin secret lors des élections et des efforts déployés pour protéger le caractère juste et équitable des élections et le choix individuel. Quelles seraient les conséquences possibles d'un vote public ou de la divulgation du choix des électeurs? Que garantit le scrutin secret? Pourquoi est-il important d'assurer un processus électoral équitable?

 **Mise en pratique : 20 min. et devoir**

1. Passez en revue la liste des candidats (et leur parti) qui participent à la course électorale et pour lesquels les élèves pourront voter.

2. À l'aide de la fiche 7.1, demandez aux élèves de réfléchir aux enjeux de la campagne, aux partis, aux chefs et aux candidats locaux.

3. Remplissez la fiche 7.1 en classe et offrez aux élèves la possibilité de communiquer leurs opinions. Certains sauteront sur l'occasion pour faire valoir leur opinion et même pour tenter de convaincre les autres. D'autres préféreront garder leur opinion secrète. Rappelez aux élèves que les opinions doivent être respectées.

4. Demandez aux élèves d'apporter la fiche à la maison et de lancer une discussion avec leurs parents et amis au sujet de l'élection. Les élèves pourraient demander à leurs parents et amis s'ils ont l'intention de voter et s'ils ont déjà choisi un candidat. Suggérez aux élèves de consulter le site d'Elections BC (www.elections.bc.ca) pour déterminer où et quand leurs parents/gardiens légaux peuvent voter.

LEÇON 7 : LE VOTE

✚ Autres idées :

A. À l'aide de la feuille d'activité 7.2, demandez aux élèves d'illustrer les étapes du vote au bureau de vote. Il peut être utile de regarder la vidéo «Organisation de la journée du Vote étudiant». Encouragez les élèves à partager leur feuille d'activités avec leur famille.

B. Créer une activité «Promette de voter» pour tous les participants au Vote étudiant. Cela pourrait inclure une cérémonie ou un accord officiel «Je suis un électeur», dans lequel les élèves s'engagent à rejoindre la liste des futurs électeurs à 16 ans, à voter à 18 ans et / ou à accepter d'être un électeur à vie.

C. Donnez aux élèves la chance de partager leurs albums électoraux de la campagne. Chaque élève pouvait choisir deux de ses entrées préférées à partager avec la classe.



Résumé : 5 à 10 min.

Faites une courte récapitulation sur le vote et sur votre décision. Vous pouvez aussi demander aux élèves d'écrire leurs réflexions dans leur cahier électoral ou d'apprentissage (voir *Possibilités d'évaluation*).

- Êtes-vous prêt à voter? Pourquoi?
- Quelle recherche ou activité vous a aidé à prendre votre décision? Aimerez-vous approfondir vos recherches?
- Pensez-vous en savoir davantage au sujet des élections que vos parents?
- Pourquoi est-il important de voter?
- Les jeunes devraient-ils être autorisés à voter?

RESSOURCES EXTERNES

- Guide des élections de Vote étudiant
- Elections BC — www.elections.bc.ca